



**Bureau de normalisation
du Québec**

**BNQ 3660-950/2014
(R 2026)**

**Innocuité des produits et des matériaux
en contact avec l'eau potable**

NORME

BNQ 3660-950/2014
(R 2026)

Innocuité des produits et des matériaux
en contact avec l'eau potable

Safety of Products and Materials in Contact with Drinking Water



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

QUATRIÈME ÉDITION — 2026-03-24

La présente édition reconduit (confirme), en les intégrant, le texte de l'édition du 20 février 2014, le texte de la modification n° 1 du 28 janvier 2020 et le texte de la modification n° 2 du 15 mai 2025. Par conséquent, la présente édition est équivalente à l'édition antérieure.

La décision découlant de l'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera mise en œuvre au plus tard à la fin mars 2036.

ICS : 13.060.20; 13.060.50; 13.060.60; 67.250.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) à l'adresse courriel suivante : bnqinfo@bnq.qc.ca ou via le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** indiquent une recommandation ou ce qu'il est conseillé, mais non obligatoire, de faire. Les formes verbales conjuguées **peut** et **peuvent** indique une possibilité ou ce qu'il est permis de faire.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (à caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (à caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (à caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

La **graphie** de certains mots contenus dans ce document peut ne pas tenir compte de l'orthographe modernisée.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré à titre de document de référence à des fins d'utilisation volontaire. Le BNQ ne peut être tenu responsable d'aucun dommage pouvant découler de l'utilisation de ce document, de son interprétation ou de la mise en œuvre des exigences qui y sont prévues. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles de l'industrie ou des conditions de marché l'exigent, notamment, mais non limitativement, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. Il est également de la responsabilité de l'utilisateur de tenir compte des limites et des restrictions formulées dans le présent document et de juger de sa pertinence pour l'usage qu'il veut en faire.

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

AVANT-PROPOS

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes. Sa reconduction (confirmation) a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

Fournisseurs

BILODEAU, Charles L.	Aqua Ingenium
CHARKY, Alain	IPEX
DAVISON, Michael	COREAQUA
DE GRÂCE, Martin	Veolia Water Technologies Canada

Utilisateurs

BAOUCHE, Farid	Ville de Laval
BESNER, Marie-Claude	Ville de Montréal
GUÉRIN, Marie-Claude	Ville de Trois-Rivières
PICARD, Chantal	Eurofins Environex

Intérêt général

BENCHEIKH, Yasmina	Cégep de Saint-Laurent
CARABIN, Anne	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface
LEMIEUX, France	Santé Canada

Équipe de coordination du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

FAYE, Moustapha

TREMBLAY, Carole

La collaboration ou la participation de Frédéric Bellavance de Eurofins Environex est également à souligner.

L'édition 2014 de la présente norme a été élaborée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

BIZIEN, Gérard	Hanson Conduites Sous Pression
BOLDUC, Anouka	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
DAGENAIS, Bernard	Ipex inc.
DAVISON, Michael	SANEXEN — Services Environnementaux inc.
DUCHESNE, Yves	Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
GAUVIN, Denis	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
LAROCHE, Laurent	Ville de Montréal
LEMIEUX, France	Santé Canada — Bureau de la qualité de l'eau et de la santé
PHUONG, Ho	Exova
GAGNÉ, Nicole (normalisatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
1 OBJET	1
2 DOMAINE D'APPLICATION	1
3 RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3.1 GÉNÉRALITÉS	1
3.2 DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION	2
3.3 DOCUMENT GOUVERNEMENTAL	3
4 DÉFINITIONS	3
5 EXIGENCES PARTICULIÈRES	4
5.1 EXIGENCES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ	4
5.2 EXIGENCES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L'EAU POTABLE	5
5.2.1 Généralités	5
5.2.2 Flaveur	5
5.2.3 Odeur	5
5.2.4 Couleur	5
5.2.5 Turbidité	6
6 FACTEUR D'ÉCHELLE CONCERNANT LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L'EAU POTABLE	6
7 ÉCHANTILLONNAGE	7
7.1 ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LA PRODUCTION	7
7.2 ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF D'UNE GAMME DE PRODUITS FINIS	7
8 MARQUAGE	8
Annexe A — Essai de préconditionnement des produits de béton	9
Annexe B — Références informatives	11
Annexe C — Bibliographie	12

INTRODUCTION

La présente norme est citée dans le *Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* et dans le cahier des charges normalisé BNQ 1809-300, qui spécifie les clauses techniques générales régissant l'installation des conduites d'eau potable à des fins de distribution de l'eau potable dans les municipalités.

1 OBJET

La présente norme spécifie les exigences que doivent respecter les produits et les matériaux en contact avec l'eau potable pour préserver sa qualité et donne les méthodes d'évaluation des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable. La présente norme prend en compte les effets sur la santé et sur la qualité esthétique de l'eau potable que peuvent avoir les produits et les matériaux en contact avec celle-ci.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme s'applique à tous les types de matériaux (p. ex. : les plastiques, les autres polymères, les métaux, le ciment) et de produits (p. ex. : les tuyaux, les joints d'étanchéité, les robinets, les enduits, les lubrifiants) en contact avec l'eau potable dans un système, temporaire ou permanent, de distribution d'eau potable froide.

NOTES —

- 1 L'utilisateur de la présente norme peut consulter le cahier des charges normalisé BNQ 1809-300 pour plus d'information au sujet des poteaux d'incendie qui font partie du domaine d'application de la présente norme puisqu'ils sont des éléments importants d'un système temporaire de distribution d'eau potable.
- 2 Bien que les exigences de la présente norme s'appliquent exclusivement aux systèmes de distribution d'eau potable, il est recommandé de les appliquer également aux produits et aux matériaux qui ne font pas partie d'un système de distribution d'eau potable.

La présente norme a été élaborée en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

3 RÉFÉRENCES NORMATIVES

3.1 GÉNÉRALITÉS

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation de la présente norme et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.